

Amis parisiens, cet été, préparez-vous à circuler – ou pas - au rythme des JO !

Conséquences des JO sur les sites EDF à Cap Ampère, Sextant, Wagram et la Défense



Que vous soyez en joie - ou totalement hermétique - à la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris cet été, sachez qu'il y aura des conséquences plus ou moins impactantes pour nos sites d'EDF parisiens. Rapide tour d'horizon des « délocalisations » et conséquences sur l'organisation du travail.

Exit Saint-Denis > direction Saint-Ouen ou Nanterre

Du 4 juillet au 11 septembre, les sites de **Cap Ampère** et de **Sextant**, qui sont situés à côté du village olympique, seront en « Zone à accès contrôlé » (*circulation motorisée interdite, sauf exceptions et sur vérification par les forces de l'ordre/pas de restriction pour les piétons et les vélos*). **Impossible de venir en voiture et grosse tension attendue sur les transports collectifs : donc accessibilité très compromise...**

En conséquence la direction d'EDF a décidé **qu'il était préférable de délocaliser un maximum d'activités dites « critiques » sur les sites de Nanterre Picasso et Smartsite** (délocalisation à St-Leu pour la FARN) afin de permettre aux salariés qui ont des missions non-télétravaillables d'accéder à des sites de travail en transports et voitures.



Wagram non accessible pendant les deux cérémonies d'ouverture des JO

Uniquement les journées des 26 juillet et du 28 août, Wagram se situera, à son tour en « Zone à accès contrôlé », il sera impossible de circuler en voiture sans autorisation et les stations de métro « Champs-Élysées Clémenceau », « Concorde » et « Tuileries », ainsi que leurs correspondances seront fermées.

Accès en voiture à la Défense très difficile pendant toute la durée des JO :

Les transports collectifs seront accessibles (mais très sollicités) et l'accès en voiture sera compliqué.

Télétravail et congés sont à privilégier... mais ne doivent pas être imposés par l'entreprise :

Afin de pouvoir gérer au mieux les plannings de présence et les délocalisations, les managers vont solliciter leurs équipes dès à présent pour connaître leurs souhaits de congés estivaux. **Objectif : qu'il y ait le moins de monde possible sur les sites impactés en raison des congés estivaux et du télétravail.** Les managers échangeront avec leurs équipes pour mettre en place une organisation estivale avec davantage de télétravail si cela est possible et des souplesses horaires en raison des prévisibles difficultés d'accès des transports.

FO rappelle que les salariés ne doivent pas se voir imposer du télétravail total pendant toute la durée des JO s'ils ne le souhaitent pas. Les plannings de présence doivent également être concertés en fonctions des besoins et des contraintes de chacun. N'oubliez pas que si vous avez davantage de trajet pour vous rendre sur un site délocalisé vous êtes éligibles à un dédommagement et que votre direction doit veiller à ce que la subvention employeur pour la cantine soit appliquée sur votre site provisoire.

Si vous avez des questions ou des alertes n'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants du personnel FO Energie.